



Madame, Monsieur,

Vous êtes convié(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Énergie Partagée qui aura lieu :

Samedi 20 mai 2017 De 8h30 à 17h30 à la Faculté des Sciences- Aix Marseille Université 3 place Victor Hugo - 13 003 Marseille

Je vous rappelle que, conformément à l'article 17 des statuts de notre association, les décisions sont prises à la majorité des membres présentés et représentés.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent-e.

Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 17 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire donnant pouvoir ou mandat. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 17 des statuts.

Comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La Présidente, Christel Sauvage

Adresse administrative : 10 avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin



Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Energie Partagée Association

8h30-09h30 : Accueil Café / Emargement des listes

- 09h50-10h40 : Présentation du rapport d'activité du Mouvement Energie Partagée
- 10h40-11h30 : Présentation du rapport financier d'Énergie Partagée Association, présentation des rapports du commissaire aux comptes et renouvellement du conseil d'administration
- 11h30-11h50 : Pause
- 11h50-12h40 : Présentation du rapport financier d'Énergie Partagée Investissement, présentation des rapports du commissaire aux comptes
- 12h40-13h : Vote à bulletin secret

13h00-14h10 : Déjeuner et restitution des résultats des votes

• 14h10-16h50 : Ateliers et conférences

14h10 - 16h10: deux ateliers au choix

Atelier 1 : Vers un changement d'échelle des grappes photovoltaïques citoyennes

Atelier 2 : Participer pleinement à la vie de son mouvement : comment s'impliquer?

14h10-16h: Trois conférences qui se suivent

14h10-15h : Conférence 1 : Panorama des énergies renouvelables électriques

15h-15h45 : Conférence 2 : Impliquer sa collectivité dans le développement des énergies renouvelables sur son territoire : retour sur les pratiques en cours

15h45-16h30 : Conférence 3 : Concilier activité agricole et énergie renouvelable

• 16h40-17h10 : Clôture